



Règlements Portage

1. L'inscription peut se faire sur le site Web : www.mashteuiatsh.ca.
 - Voir la procédure d'inscription et de paiement au www.mashteuiatsh.ca ou les 13 et 14 juillet 2019 au lieu des compétitions de 7 h 30 à 14 h.
2. Tout portageurⁱ doit avoir son équipe de chargement et le matériel requis pour la compétition (paille, eau, espadrilles, etc.).
3. Chaque participant et membre de l'équipe de chargement doivent avoir leur accès (journalier ou fin de semaine) au GRPN pour pouvoir participer à la compétition. Le coût par équipe est de 30 \$. Portage de vitesse 15\$ par équipe.
4. Chaque portageur a la responsabilité de se présenter 15 minutes avant le début de la compétition.
5. L'ordre des compétitions de portage est le suivant : le portage charge lourde, le portage d'endurance et le portage de vitesse. Le comité se donne le droit de modifier l'ordre des courses selon la température extérieure ou tous autres éléments raisonnables.
6. La compétition de **portage charge lourde** catégorie homme et femme débute à 9 h 30. Pour un maximum de 15 participantsⁱⁱ.
 - a. Le portageur et son équipe de chargement ont 10 minutes pour prendre le départ dès le signal de l'officiel.
 - b. Tout portageur doit avoir son équipe de chargement.
 - c. Les deux (2) concurrents suivants doivent être en préparation sur la plateforme.
 - d. Le poids de départ est de 300 lb pour les catégories femmes et hommes.
 - e. Le portage charge lourde va se faire en alternance entre les participants de la catégorie homme et femme.
 - f. Le but est de porter sur une distance de 20 m le poids proposé.
 - g. Le parcours est complété dès que l'un des pieds touche à la ligne d'arrivée.
 - h. Un tirage au sort est fait entre le premier portageur de la catégorie homme et femme pour déterminer la charge suivante. La charge doit être de 100 ou 200 lb.



Règlements Portage

- i. Advenant le cas où les portageurs ne franchiraient pas la distance totale, la distance parcourue est mesurée pour déterminer les positions.
 - j. Si le collier se détache ou si un sac de sable tombe au sol, il n'y aura aucune reprise.
 - k. Si le collier se brise, le candidat pourra bénéficier d'une reprise.
7. La compétition **portage d'endurance** débute à 14 h. Selon le nombre de portageurs, le départ des catégories hommes et femmes pourra se tenir de façon simultanée ou en deux vagues. La décision sera prise par les officiels le jour de la compétition. Un maximum de 15 participants.
 - a. Le portageur et son équipe de chargement ont 10 minutes pour prendre le départ dès le signal de l'officiel.
 - b. Chaque portageur doit être accompagné d'un juge.
 - c. Le but est de porter le plus longtemps possible une charge de 300 lb pour la catégorie hommes et de 200 lb pour la catégorie femmes.
 - d. Le portageur ne doit jamais cesser de se déplacer. Par contre, en une seule occasion, le portageur a le droit d'ajuster sa charge pendant 5 secondes.
 - e. Le collier de portage doit toujours être sur la tête. Dans le cas où le collier risquerait d'être dangereux pour le compétiteur, l'officiel peut mettre fin à sa participation.
8. La compétition **portage vitesse** débute à 15 h 30. Selon le nombre de portageurs, le départ des catégories hommes et femmes pourra se tenir de façon simultanée ou en deux vagues. La décision est prise par l'officiel le jour de la compétition. Un maximum de 10 participants.
 - a. Le portageur et son équipe de chargement ont 5 minutes pour prendre le départ dès le signal de l'officiel.
 - b. L'épreuve de vitesse se déroulera sur une distance de 100 m avec une charge de 200 lb pour la catégorie hommes et de 100 lb pour la catégorie femmes.
 - c. Si la poche de sable tombe, le participant peut la remettre sur son dos et continuer la course, et ce, sans aide.



Règlements Portage

9. Chaque portageur doit être vêtu adéquatement et de manière sécuritaire pour participer à la compétition (ex. : espadrilles).
10. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne dont la sécurité risque d'être compromise par sa participation à la compétition, que ce soit en raison de ses aptitudes physiques ou de son état de santé.
11. Le comité se dégage de toute responsabilité en cas de bris d'équipement ou de blessure.
12. En cas de litige ou de non-respect des règlements, un comité de discipline formé d'un représentant nommé par la direction de Patrimoine et culture, d'un représentant du comité de coordination du GRPN et d'un représentant de la population accompagné par les responsables des compétitions rendra une décision. Les décisions de ce comité sont finales et sans appel.

ⁱ Le terme portageur s'applique autant aux femmes qu'aux hommes dans le présent règlement.

ⁱⁱ Il est permis à tous les participants de tous genres de s'inscrire dans la catégorie de son choix.